



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/10/2020

Dossier complet le :

06/10/2020

N° d'enregistrement :

2 020,4914

### 1. Intitulé du projet

Procédure d'une DUP ainsi que d'instauration des périmètres de protection autour de ces captages situés sur la commune de La Bouteille.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Le Syndicat des Eaux de Fontaine-les-Vervins et Vervins (02)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Le Président du Syndicat des Eaux de Fontaine-les-Vervins et Vervins

RCS / SIRET

2 5 0 2 0 2 8 7 6 0 0 0 1 8

Forme juridique

Syndicat des Eaux

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14 a) Dispositifs de captage ou de recharge artificielle des eaux souterraines.	Mise en place d'une DUP et de périmètres de protection autour des deux captages situés sur la commune de La Bouteille et exploité par le Syndicat des Eaux de Vervins et Fontaine les Vervins dont les besoins pris en compte pour les deux ouvrages sont de 328 500 m <sup>3</sup> /an. Article R.214-1 rubrique 1.1.2.0 (Prélèvement supérieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La mise en place d'une DUP et de périmètres de protection s'intègre dans la volonté du Syndicat de Vervins et Fontaine les Vervins de sécuriser l'alimentation en eau potable de son territoire.

En 2017 une première procédure de DUP n'avait pas aboutie pour motif administratif, suite au recours d'un tiers.

Dans le même temps, la demande en eau du syndicat a augmenté et le captage AEP a perdu en productivité. Après avoir réalisé des essais de pompage sur le forage de reconnaissance situé à proximité du forage AEP le Syndicat réalise que ce dernier est devenu plus productif que le captage AEP.

Pour éviter toute nouvelle situation critique le Syndicat souhaite également mettre le forage de reconnaissance en production.

Le Syndicat souhaite donc mettre en place une Déclaration d'Utilité Publique ainsi que des périmètres de protection sur son forage de reconnaissance, pour pouvoir l'exploiter, mais également sur son captage actuel, qui n'en dispose plus suite à l'annulation du Tribunal Administratif.

Ainsi l'ensemble des forages du champ captant disposera d'un arrêté unique de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

## 4.2 Objectifs du projet

Afin de protéger efficacement les forages des pollutions ponctuelles et accidentelles, les forages BSS000EJBR et BSS000EJBM doivent être protégés réglementairement par un arrêté de DUP.

Les périmètres de protection instaurés autour des deux ouvrages doivent aussi être réalisés.

Le présent dossier a donc pour objet la régularisation des forages BSS000EJBR et BSS000EJBM et la redéfinition des périmètres de protection des deux forages.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucune phase travaux n'est programmée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation permettra de couvrir et sécuriser les besoins en eau des communes de Vervins et Fontaine les Vervins.

Les forages actuellement exploités par le Syndicat de Vervins et Fontaines les Vervins sont actuellement au nombre de deux. Un forage de reconnaissance profond de 109 m (BSS000EJBM) et un forage d'exploitation profond de 55 m (BSS000EJBR). Ces deux ouvrages sont distants l'un de l'autre de 10 m.

Les besoins pris en compte pour les deux ouvrages situés sur la commune de La Bouteille et exploités par le Syndicat sont de 328 500 m<sup>3</sup>/an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

En application de l'article R 214-1 du Code de l'Environnement, les prélèvements permanents issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, par pompage, dont les volumes sont Supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an relève de la rubrique 1.1.2.0. du Code de l'Environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Un forage d'exploitation BSS000EJBR profond de 55 m Un forage de reconnaissance BSS000EJBM profond de 109 m	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Au lieu dit Foigny sur la commune  
de La Bouteille

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 58' 4 " E Lat. 49 ° 53' 29" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Type 1 : Haute Vallée de l'Oise et confluence du Ton (220014034) ZNIEFF Type 2: Vallée de L'Oise de Hirson à Thourotte (220220026)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les forages se trouvent dans une zone de prélocalisation des zones humide (Source: CARMEN)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Bouteille est concernée par un plan de prévention des risques inondation « Oise Amont » approuvé en 2010. Ce plan de prévention fixe une bande de 15 mètres de part et d'autre du ruisseau situé à proximité des captages. Les forages ainsi que le bâtiment ont été implantés en respectant cette distanciation. Pour éviter tout risque d'intrusion d'eau superficielles la côte d'implantation de la tête du forage ainsi que la station de traitement ont été fixée pour être hors d'eau
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans l'aquifère calcaire du Bathonien. Les besoins maximaux s'élèvent à 328 500 m <sup>3</sup> /an pour les deux ouvrages situé sur la commune de La Bouteille, soit 2 forages. Afin de protéger efficacement les forages des pollutions ponctuelles et accidentelles, les forages doivent être protégés réglementairement par un arrêté de DUP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique des prélèvements dans l'aquifère calcaire du Bathonien. Les prélèvements maximaux annuels s'élèveront à 328 500 m <sup>3</sup> /an sur les deux ouvrages situé sur la commune de La Bouteille.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvement se font dans l'aquifère calcaire du Bathonien. Le forage AEP est exploité depuis 2008 à un débit de 45 m <sup>3</sup> /h soit 900m <sup>3</sup> /j ou 328 500 m <sup>3</sup> /an. Depuis 12 ans d'exploitation aucun impact sur la ressource en eau souterraine au droit du forage n'a été relevé. De plus, ce dossier n'a vocation qu'à régulariser la situation des forages.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Bouteille est concernée par un plan de prévention des risques inondation « Oise Amont » approuvé en 2010. Ce plan de prévention fixe une bande de 15 mètres de part et d'autre du ruisseau situé à proximité des captages. Les forages ainsi que le bâtiment ont été implantés en respectant cette distanciation. Pour éviter tout risque d'intrusion d'eau superficielles la côte d'implantation de la tête du forage ainsi que la station de traitement ont été fixée pour être h
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place des périmètres de protection autour des deux ouvrages de la commune de La Bouteille implique la mise en place de prescriptions particulières émises par l'hydrogéologue agréé dans son rapport hydrogéologique. Ces prescriptions engendreront une modification des pratiques culturelles au sein du périmètre de protection rapproché.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les prélèvements annuels s'élèveront à 328 500 m3/an pour les 2 forages. Le forage AEP fait l'objet de prélèvements depuis douze ans sans impact significatif sur la nappe du Bathonien. La captivité de la nappe du Bathonien permet une protection efficace contre les pollutions accidentelles et diffuses.

L'hydrogéologue agréé a validé les volumes et le projet de prélèvements dans son avis.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 6\_Rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréer  
Annexe 7\_Avis de l'hydrogéologue agréer

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Prouvy

le, 05/10/2020

Signature

Syndicat Alimentaire  
VERVINS  
FONTAINE  
LES VEVINS  
Eau Potable

